

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHILLY

Nombre de membres

- * En exercice : 15
- * **Présents** : 13
- * Absents : 2
- * Pouvoir : 0
- * Abstention : 0
- * Suffrages exprimés : 13
 - Pour : 13
 - Contre : 0

Date de convocation :
20/01/2026

Date d'affichage :
24/01/2026

Date de transmission :
24/01/2026

SÉANCE DU 23 JANVIER 2026

Le vingt-trois janvier deux mille vingt-six,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de M. Emmanuel GEORGES, Maire.

Étaient Présents : Messieurs GEORGES Emmanuel, DEROBERT Thierry,
JOURNET Bertrand, BLAIVE Robert, CADDOUX Gérald (arrivé en cours de
séance), SALEM Christophe et FAVRE-BONVIN Bruno.

et Mesdames JACQUEMOUD Thérèse, COCATRIX Laetitia, LYARD Brigitte,
DUBOIS-BERLIOZ Pascale, BURNET Béatrice, KIEFFER Clarisse et BERTHIER
Céline.

Était absent et excusé : Monsieur FERNANDEZ Bernard.

Mme JACQUEMOUD Thérèse a été nommée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2026-002

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR LA CLASSE VERTE DE L'ÉCOLE DE CHILLY DE L'ANNÉE 2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les enseignants de trois classes de l'école de CHILLY, les deux classes de CM1-CM2 et la classe de CE2-CM1, envisagent une classe verte du 15 au 19/06/2026. Cette classe verte concerne 82 élèves.

Une subvention de 12€195 par enfant et par jour est demandée à la commune afin d'assurer une partie du financement.

Afin de permettre aux enfants de la commune de bénéficier de ce projet « classe verte », Monsieur Le Maire propose de verser 12€195 par jour et par enfant soit la somme de 5 000 €. Cette somme sera inscrite au budget 2026.

La durée du séjour étant supérieure à trois jours, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie financera également à hauteur de 7 € par jour et par enfant cette classe verte.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- * **DONNE** son accord sur cette proposition.
- * **DIT** que cette somme sera inscrite au budget 2026.

Ainsi fait et délibéré à CHILLY, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire,
Mme JACQUEMOUD Thérèse



Pour copie conforme,
Le Maire,
E. GEORGES